



COMPTE-RENDU

Réunion publique du mardi 14 octobre 2025

**Pour les secteurs Rogeland/Perdtemps/Creux-du-Loup/Faucille, en
salle du souvenir (Perdtemps - Gex, 01170)**

Début de la réunion : 20h00

- **Projection d'une vidéo retraçant les aménagements principaux survenus en ville, y compris dans les secteurs concernés, ainsi que les projets à venir.**
- **Séance de questions/réponses avec M. le Maire Patrice DUNAND et ses adjoints.**

Inquiétude exprimée sur les problèmes de circulation liés à l'arrivée du lycée public de GEX :

En préambule, il est rappelé que dans l'ancien PLU, les 20 hectares de Péroset et des Econtours étaient destinés à l'habitat, ce qui représenterait aujourd'hui environ 3000 nouveaux habitants. Le secteur des Econtours a été entièrement rendu à l'agriculture, celui de Péroset fléché en équipements publics. Si des logements avaient été construits dans cette vaste zone comme prévu initialement, ils auraient eu un impact fort en termes de circulation, sans doute davantage qu'avec un lycée.

Ce lycée répond à la nécessité d'investir pour la jeunesse. Il accueillera 1800 élèves sur les filières générale, technologique et post baccalauréat avec des formations dans les domaines de l'électricité et de l'informatique, notamment.

Dans l'étude de mobilité menée par la Ville, la construction d'un barreau routier reliant les deux routes départementales (RD984c et RD15h) est déjà actée. D'autres aménagements interviendront pour favoriser les déplacements en modes doux, l'utilisation des transports publics, le covoiturage...

Il est rappelé que le projet de grand contournement de Gex que la Ville souhaitait voir inscrit au PLUIH, n'a pas été retenu par l'Etat. Les contraintes environnementales sont aujourd'hui telles qu'elles complexifient considérablement la construction de nouvelles routes.

Comment se fera le choix du nom du futur lycée ?

Ce choix appartient à la Région Auvergne Rhône-Alpes qui est le maître d'ouvrage du lycée. Le sujet de sa dénomination n'a pas encore été traité.

Les riverains de Perdtemps rencontrent des difficultés de stationnement. La mise en place de la zone bleue n'est pas compatible avec une occupation résidentielle.

La Ville a aussi des retours d'habitants satisfaits car la zone bleue a favorisé le tournus de véhicules et donc le nombre de places disponibles. Il est aujourd'hui plus facile de se garer. La zone bleue ne s'applique pas entre 12h et 14h, ni entre 19h et 9h, et ne concerne pas les dimanches et jours fériés.

Il est rappelé que la Commune n'a pas vocation en principe à gérer le stationnement des riverains, sachant qu'il n'est pas rare que certains foyers comptent 2, 3 voire davantage de véhicules. La mise en place de macarons de stationnement « Résidents » n'est pas souhaitable pour ces raisons. L'espace Perdtemps n'a pas non plus de vocation de stationnement privatif sauf exception comme avec les travaux dans le centre-ancien ; il doit servir aux manifestations.

Il est également rappelé que la municipalité estime à 40 le nombre de logements illégaux dans le centre ancien, ce qui représente environ 80 voitures pour lesquelles la Ville n'a pas à assumer le stationnement.

Il existe des possibilités d'abonnements « résidents » au parking du Jura à des tarifs très raisonnables. Cette option peut répondre par exemple à la problématique du stationnement du 2^{ème} véhicule dans un foyer.

Les conteneurs jaunes de tri sont souvent saturés et ne semblent pas faire l'objet d'un ramassage assez fréquent.

Le maillage en points d'apport volontaire est insuffisant par endroits. A cela s'ajoute la difficulté pour l'entreprise de collecte mandatée par SIVALOR, de recruter et de fidéliser des chauffeurs. Cet été l'entreprise a dû faire venir des chauffeurs de Chambéry pour assurer le service. Des pannes sont régulièrement provoquées par certains usagers qui se débarrassent de leurs gros cartons au lieu de les acheminer en déchetterie. Il est rappelé la possibilité pour les habitants confrontés à des conteneurs en panne ou pleins, y compris pour les ordures ménagères, de se rendre dans une autre zone de dépôt.

Des habitants signalent une diminution significative des dépôts illicites de déchets, depuis la mise en place des caméras de verbalisation. Ils insistent sur l'importance de faire de la pédagogie auprès des enfants.

Des efforts peuvent-ils être faits pour améliorer la desserte en transports publics avec Genève et le canton de Vaud ? Les bus sont saturés à certaines heures et les tarifs demeurent élevés du fait du changement de zone. Des parkings P+R bien placés encourageraient aussi les habitants à privilégier les transports en commun plutôt que la voiture individuelle.

L'offre globale en transports publics a augmenté de 20% depuis la pandémie de COVID. Les lignes de bus reliant Gex au canton de Vaud sont plus fréquentes qu'avant. Une nouvelle ligne est à l'étude : Gex/Cessy/Versonnex/Genthod. Il est rappelé que les lignes de bus sont déficitaires et que Pays de Gex Agglo doit compenser un déficit annuel de 12 millions d'euros.

27 parkings P+R sont prévus dans le Pays de Gex, le 1^{er} en exploitation le sera dans quelques semaines à Gex au parking du Jura (40 places). D'autres vont suivre dont deux très importants à Ferney-Voltaire et à Saint-Genis-Pouilly. Les communes d'Ornex et Versonnex seront également desservies en P+R. Il faudra quelques années pour tous les réaliser, du fait de leur coût de construction estimé à 24 millions d'euros. Actuellement la Suisse s'oppose à la mise en place d'une zone tarifaire unique avec la France,

ce qui explique le tarif relativement élevé. Ce tarif doit cependant être comparé au coût réel non négligeable de l'utilisation d'une voiture individuelle.

Remerciements adressés à la mairie pour les aménagements réalisés rue de Rogeland qui améliorent la sécurité routière. Est-il possible d'installer un panneau « Impasse » ? En effet, il y a encore des automobilistes qui empruntent cette voie.

La municipalité prend note de cette demande.

La vitesse des véhicules en haut de Rogeland génère de l'insécurité routière. Est-il possible de déplacer le panneau d'agglomération qui semble mal positionné ?

La municipalité prend note de cette demande.

Des problèmes d'insécurité routière sont signalés rue du Creux-du-Loup : non-respect de l'interdiction de tourner à gauche en descendant la route de la Faucille, dangerosité du tourne à gauche depuis le STOP dans le sens montant, vitesse excessive.

La police municipale fait régulièrement des contrôles et a verbalisé 13 contrevenants la semaine dernière, en l'espace d'une heure.

Il n'existe pas de solution miracle pour lutter contre les incivilités routières, néanmoins la mairie étudie actuellement la mise en place d'un dispositif de vidéo verbalisation à cet endroit notamment.

Des personnes ont demandé la dépose des dos d'âne de la rue du Creux-du-Loup mais la municipalité s'y refuse.

Des contraintes spatiales et techniques rendent difficile l'aménagement de trottoirs sur les tronçons de la rue du Creux-du-Loup qui en sont actuellement dépourvus. L'installation de potelets n'est pas possible partout, avec ici un risque élevé qu'ils soient régulièrement percutés et à changer. La mairie va étudier les possibilités de sécuriser le tourne à gauche au STOP. Dans le cadre des aménagements de voirie envisagés en accompagnement de l'arrivée du lycée, un bouclage côté Econtours est à l'étude.

Signalement de dysfonctionnements potentiels des feux tricolores dits « intelligents » qui ne régulent pas correctement les automobilistes en excès de vitesse, notamment à la sortie de Gex côté Divonne ainsi qu'au carrefour de Perdtemps.

La mairie va contacter le prestataire en ce sens.

Est-il prévu de faire évoluer le zonage du document d'urbanisme dans les hauts de Gex ?

La révision du PLUIH vient d'être lancée par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex mais les grandes orientations seront décidées après les élections municipales de mars 2026.

Il est rappelé la tendance actuelle impulsée par l'Etat d'éviter le grignotage des zones agricoles et de privilégier la « construction de la Ville sur la Ville », en densifiant des zones déjà urbanisées ou en

construisant dans les « dents creuses ». En ce sens, 300 hectares ont déjà été enlevés à la constructibilité dans le PLUIH de 2020. Cette politique d'aménagement vise aussi à faciliter l'usage des transports publics depuis les nouvelles constructions.

Quelle est la part d'attribution des logements sociaux qui revient aux communes ?

Cette part est de 20% actuellement contre 60% jadis. 20% relèvent d'Action Logement, le solde revenant aux bailleurs sociaux et à l'Etat.

Il faut noter la mise en place des « cas bloqués » qui permettent en particulier de loger prioritairement les enseignants nommés dans le Pays de Gex, à défaut de quoi certaines classes risqueraient de se retrouver sans professeur devant les élèves.

Les autres affectations de personnes étrangères au Pays de Gex, sont décidées par la préfecture et ne dépendent pas des communes.

Est-il envisagé de s'inspirer à Gex du fonctionnement du nouveau centre de soins immédiats de Prévessin-Moëns, notamment pour éviter d'appeler le 15 ?

Le CESIM de Prévessin-Moëns a un statut privé avec un fonctionnement différent du CESIM de Gex qui est public et porté par la communauté d'agglomération du Pays de Gex. Ce dernier a déjà permis de prendre en charge 50 000 Gessiens depuis sa création. La régulation par le 15 présente aussi l'avantage de ne pas générer trop d'attente pour les patients.

Il est rappelé que la maison de santé pluriprofessionnelle a ouvert ses portes en 2023. Nous avons enfin des pistes sérieuses laissant espérer l'arrivée d'un ou deux médecins généralistes supplémentaires en 2026.

Au début du chemin des Combes, des propriétaires de chiens ne les tiennent pas en laisse et les laissent pénétrer dans les propriétés privées ainsi que, plus haut, dans la Réserve Naturelle. Serait-il possible d'installer des panneaux ?

La mairie prend note de cette remarque et de cette demande. Certains propriétaires de chien commettent des incivilités telles que le non ramassage des déjections. La police municipale en a dernièrement verbalisé plusieurs (amende de 135 euros).

Les barbecues sont-ils autorisés sur le site de la Poudrière ?

Oui, uniquement sur les emplacements prévus à cet effet le long de la promenade du Journans.

L'eau potable distribuée à Gex est-elle alimentée par le lac Léman ? Un problème de pollution a récemment été détecté dans les eaux du Léman.

La commune de Gex est principalement alimentée par la nappe de Pré Bataillard mais les eaux du Léman fournissent environ 20% de l'eau potable du Pays de Gex.

Fin septembre, les autorités suisses ont fait part de la présence d'un polluant industriel (Triazole) dans le lac Léman, provenant d'un rejet industriel côté suisse. Cette annonce a entraîné un arrêt immédiat du pompage. L'Agence Régionale de Santé a par ailleurs fait savoir que les teneurs relevées étaient bien inférieures à la valeur de gestion sanitaire fixée pour l'eau potable. Aucune mesure sanitaire n'était donc nécessaire, l'eau du robinet pouvait donc être consommée en toute sécurité.

Fin de la réunion à 21h50.